

Questionnaire FSU pour les candidats aux législatives 2017

Réponses d'Aurélie Maillols (12 mai 2017)

1. Le nombre d'emplois dans la fonction publique doit être à minima maintenu (en particulier dans le cadre de la FPT pour ce qui concerne les différents agents et ATSEM) et doit être augmenté dans différents secteurs (santé, éducation, sécurité). Les fonctions publiques sont un coût indispensable pour la société pour assurer un environnement nécessaire à l'humain garantissant une qualité de vie grâce aux services rendus. Cependant, il faut rester responsable et maîtriser les coûts de fonctionnement des fonctions publiques. Les services publics sont nécessaires au développement économique départemental et c'est dans ce cadre que la Région projette de construire une agence régionale de développement économique en Lozère pour créer une synergie positive entre fonction publique territoriale et secteur privé.
2. Les Partenariats Public Privé sous la forme de mécénat (comme pour le musée Soulages à Rodez) peuvent être un outil intéressant, cependant je ne suis pas favorable à leur développement dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (cf. : projet PPP autour de l'aménagement de la RN 88). Concernant les contrats de ruralité, je ne suis pas contre ces contrats s'ils visent au maintien des services publics de proximité (et dans le cadre de l'Education nationale si cela permet de maintenir des postes en passant par des regroupements pédagogiques éclatés).
3. Concernant le rôle de l'Etat et des régions dans la formation professionnelle et l'apprentissage, je considère que la mise en œuvre est difficile s'il y a plusieurs intervenants. C'est pourquoi je suis favorable à ce que la formation professionnelle dans son ensemble et l'apprentissage doivent passer sous contrôle de la région qui a déjà la main sur l'orientation. Ce secteur doit devenir une compétence globale de la Région.
4. La précarité dans les fonctions publiques est un vrai problème. L'Etat doit s'appliquer à lui même les principes de la loi pour lutter efficacement contre la précarité dans la FPE et la FPH. La titularisation des agents contractuels doit être effective après deux contrats consécutifs et peut s'opérer par une stagiarisation et une formation assurée pour tous et par un concours pour les cadres.
5. Les salaires des agents des fonctions publiques doivent être revalorisés car à ce jour, le travail et les missions des fonctionnaires ne sont pas assez reconnus par les actuels niveaux de salaires.
6. Pour moi le temps de travail actuel des fonctionnaires est correct et ne doit pas évoluer.
7. Il faut être responsable sur la gestion des retraites de manière globale et nous savons que le système actuel n'est pas pérenne. Il n'est pas possible d'aligner le système de retraites entre le privé et le public car les niveaux de salaires sont très différents entre les deux secteurs. Cependant, pour conserver la durée de base de calcul des montants de pensions dans la FP (6 derniers mois dans l'EN), la condition de l'exercice effectif dans ce dernier échelon ou grade pendant deux ans paraît nécessaire.

8. Je ne suis pas favorable à une déstabilisation des systèmes de formation en place sur le département tant dans le réseau public que dans le réseau privé. Je n'ai pas le sentiment d'un traitement plus favorable du réseau privé que du réseau public. Pour renforcer le réseau public, il faut travailler au développement de l'apprentissage post bac dans ce secteur et améliorer l'offre de formation universitaire publique sur le département. L'enseignement privé est « culturel » sur le département et joue un rôle dans l'aménagement du territoire en ménageant une offre scolaire de proximité (Châteauneuf de Randon, Langogne) qui doit être maintenue.
9. Pas d'avis particulier sur ce point qui peut recouvrir des stratégies positives (pour la scolarisation et le bien être des élèves) comme négatives (mise en concurrence des EPLE publics entre eux). C'est une question qui doit être négociée entre le MEN et les syndicats que je consulterai si cette question est débattue à l'Assemblée.